

# ***SNASUB- FSU***

Section syndicale de l'UPJV

## **COMMUNIQUÉ A L'ATTENTION DES IATOSS**

Suite aux événements qui se sont déroulés le 23 janvier 2009 après midi à la Présidence de l'UPJV et à la lecture de l'article du Courrier Picard du 24 janvier 2009, Le bureau de la section du SNASUB-FSU appelle les personnels IATOSS à utiliser leur "droit de retrait" dès que les circonstances et leur environnement de travail présentent des risques pour leur intégrité physique.

Afin de se protéger (y compris pénalement) les personnels IATOSS doivent veiller à ne pas participer à d'éventuels affrontements physiques.

Amiens, le 27 janvier 2009